

Séance du 9 mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BOUJU, Maire**.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 14

En Exercice : 14

Présents : 13

Date de Convocation : 5 mai 2017

Date d’Affichage : 10 mai 2017

Présents : MM. Gilles BOUJU - Sandrine AUBRIT-REAUD – Guénaël DEBORDES - Alain BEAUBEAU– Jérôme PEITI - Sébastien GOIGNARD - David TALON -Marie PEROTTEAU – Aurélie BOUTEILLER - Natacha COUTURIER – Jean-Luc JONQUET – David BERTAUD – Magalie DUTEAU

Absents : Catherine PEROTTEAU

Madame Sandrine AUBRIT-REAUD est nommée secrétaire de séance.

DCM 2017-13 – **Objet : Validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau**

Exposé des motifs :

Par délibération du 24 juin 2014, la commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer ou réviser les documents d'urbanisme et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'inventaire des zones humides est déterminée d'une part par la Loi sur l'eau et d'autre part par le SAGE Vendée.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 14/11/2016.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs
1 ^{ère} réunion du groupe d'acteurs locaux : lancement et travail sur cartes	- Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...)	07/12/2016	13 participants
2 ^{ème} réunion du groupe d'acteurs locaux : présentation sur le terrain	- Présentation de la méthode de délimitation et de caractérisation sur le terrain	14/12/2016	11 participants

3 ^{ème} réunion du groupe d'acteurs locaux : restitution provisoire	Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau	22/03/2017	10 participants
--	---	------------	-----------------

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'article de presse, affichage et mise à disposition en mairie etc.

Le bureau d'études NCA Environnement, missionné pour l'étude, présente en séance aux conseillers municipaux, les principaux résultats sur le territoire communal.

Délibération du Conseil municipal : données d'inventaire

- 734 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- Une surface totale de **99,91 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **12,13 %** du territoire communal.
- 69 pièces d'eau ont été inventoriées et représentent une surface totale de 5,82 ha d'eau superficielle close.
- Le réseau hydrographique principal (BD Topo) s'écoule sur 16,63 km et le réseau hydrographique complémentaire (données terrain) s'écoule sur 4,89 km.

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

Enfin, M. le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE Vendée, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après débat, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;**
- **de solliciter l'avis de la Commission locale de l'eau ;**
- **de donner pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

DCM 2017-14 – Mise en place procédure de recouvrement de loyers impayés

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une locataire d'un logement communal présente un important arriéré de loyers impayés. Après de multiples et infructueuses tentatives de recouvrement amiable, dans l'intérêt de la commune, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité de recourir à une procédure de recouvrement par voie d'huissier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Dit son accord à l'unanimité pour l'engagement de la procédure de recouvrement par voie d'huissier
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la procédure,
 - Autorise par la suite et s'il en est nécessaire, Monsieur le Maire à saisir le Tribunal compétent afin de demander l'annulation du bail communal de la locataire en vue de son expulsion.
-

DCM 2017-15 – Étude et approbation de devis

Après présentation par M. Alain BEAUBEAU des différents devis obtenus, le conseil décide de retenir les entreprises suivantes :

Pour les travaux de peinture du secrétariat

- L'entreprise SONNARD avec un coût total de travaux de 3082.95 € TTC
- SARL BLANCHARD avec un cout total des travaux de 2329.26 € TTC

Pour les travaux aux toilettes de l'école

- SARL AUMAND- PALLUAUD avec un cout total des travaux de 736.56 € TTC
- SARL Benoit RENOUX avec un cout total des travaux de 1218 € TTC

Questions diverses

- Lecture du courrier de démission de Véronique GRELLIER
- Discussion sur le dispositif « argent de poche »
- La commune commandera en plus de la communauté de communes 5 tonnes de PATA pour l'entretien des voies communales
- Discussion sur l'installation des compteurs LINKY

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 23 heures 30.

Gilles BOUJU

Sandrine AUBRIT-REAUD

Guénaël DEBORDES

Alain BEAUBEAU

Jérôme PEITI

Sébastien GOIGNARD

Marie PEROTTEAU

Aurélié BOUTEILLER

Natacha COUTURIER

David TALON

Jean-Luc JONQUET

David BERTAUD

Magalie DUTEAU